

# Complément au Dossier de demande d'agrément Maitrise d'Ouvrage Insertion (MOI)

Association FIAC  
448 rue de l'impératrice  
CS 10098  
62603 BERCK CEDEX



**Pôle Insertion**



**Pôle Solidarité**



**Pôle Hébergement  
d'Urgence**



**Pôle Veille Sociale**



**Pôle Logement**



**Pôle Accueil Étranger**

# SOMMAIRE

<b>I - PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ASSOCIATION FIAC.....</b>	<b>2</b>
<b>II - PRESENTATION DES SERVICES ASSOCIATIFS .....</b>	<b>3</b>
<b>III – LA STRUCTURATION INTERNE POUR L’HUMANISATION ET L’AMELIORATION DES CONDITIONS D’HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT.....</b>	<b>6</b>
1. Les outils de la loi 2002-2.....	6
2. L’amélioration continue des pratiques .....	7
3. L’accompagnement global des personnes en difficultés.....	7
4. Le développement des compétences.....	8
5. Le partenariat.....	9
<b>IV – NOS ENGAGEMENTS POUR FAVORISER L’ACCES AU LOGEMENT ET LA LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT DANS LE CADRE DU PLAN LOGEMENT D’ABORD.....</b>	<b>9</b>
<b>Pour conclure : .....</b>	<b>11</b>

## L'Association FIAC c'est :



420

Places d'hébergements



+ de 30

Établissements et services  
répartis sur l'arrondissement  
du Montreuillois



90

Professionnels en équipes  
pluridisciplinaires



+ de 110

Logements rénovés et  
entretenus en continu



+ de 1900

Personnes accompagnées et  
ou hébergées

## I - PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ASSOCIATION FIAC

L'association F.I.A.C, Foyer International d'Accueil et de Culture, est une association déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901. Elle a été créée par le Scoutisme Féminin Français à l'occasion du rassemblement international du Scoutisme organisé en 1952 à Berck regroupant 2000 guides et éclaireuses de 24 pays. Elle est reconnue d'assistance et de bienfaisance et peut donc recevoir dons et legs. L'Association a pour but « *d'aider moralement et matériellement toute personne en difficulté et notamment (...) les personnes en difficulté sociale ou en voie de marginalisation, en mettant à leur disposition des moyens d'accueil, d'hébergement, culturels, éducatifs et de réadaptation sociale et économique, où elles seront reçues sans distinction.* » (Art.1 des statuts de l'association).

Depuis 1952, l'association FIAC est un acteur central dans les politiques publiques du logement d'abord et de lutte contre toutes formes de précarité sociale sur l'arrondissement du Montreuillois. **L'Association a développé au fil des années des dispositifs chargés de l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des personnes sans-logement et/ou en situation de précarité sociale.**

L'Association est régie par la loi du 2 janvier 2002 (n°2002-2), rénovant l'action sociale et médico-sociale. Conformément à celle-ci, elle utilise les outils mis en vigueur notamment la Charte des Droits et des Libertés des usagers. Elle a su développer ses moyens d'actions sur le territoire afin de s'adapter à l'évolution des besoins.

Les actions s'inscrivent avec le concours financier de l'État (DDETS) et du Département, dans un contexte de multiples mutations sociétales. Celles-ci viennent fragiliser les situations des personnes que nous accompagnons. L'Association propose un accueil inconditionnel, sans distinction ni discrimination au regard de l'âge, des ressources, de l'état de santé, du genre, de l'orientation sexuelle, de la nationalité, ou du statut administrative.

L'Association FIAC applique Accords collectifs de travail applicables dans les centres d'hébergement et de réadaptation sociale et dans les services d'accueil, d'orientation et d'insertion pour adultes.

A travers l'ensemble de ses dispositifs, l'association développe ses missions à la fois pour répondre à l'urgence sociale mais également pour favoriser l'insertion stable et durable des personnes. Agissant dans l'action sociale, l'association FIAC « *contribue à l'autonomie et la protection des personnes en situation de précarité, à la cohésion sociale, à la prévention et à la correction des effets de l'exclusion* ».

**Afin de mettre en œuvre les différents dispositifs d'hébergement, l'Association a rénové et entretient 7 immeubles qui sont en pleine propriété, dont 5 ont été achetés durant ces 4 dernières années. Des locations complètent le dispositif pour totaliser à ce jour 114 logements différents et 10 ERP. Un service technique dédié de près de 10 ETP assure la maintenance et la rénovation de ce parc immobilier. En 2022, ce service technique a ainsi effectué 1797 interventions de dépannages sur l'ensemble du parc immobilier de l'association et a rénové plus de 20 appartements et maisons.**

### ➤ Territoire d'intervention :

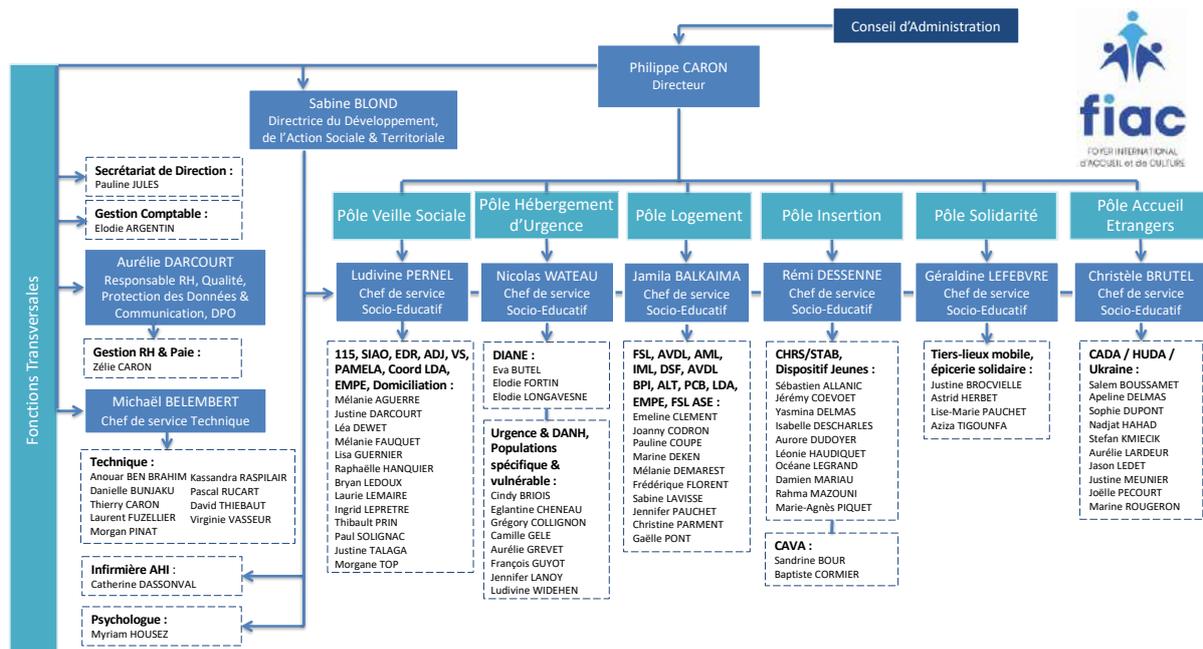
L'Association est localisée sur la commune de Berck-sur-Mer, une ville du Pas-de-Calais de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer, de 15 801 habitants. Elle intervient sur l'ensemble de l'arrondissement de Montreuil créé en 1800, à dominante rurale, qui se situe au Sud-Ouest du département du Pas-de-Calais. Traversé par la Canche et l'Authie, à la frontière avec le département de la Somme, il est le plus touristique du Nord - Pas-de-Calais. Avec ses 1 322 km<sup>2</sup>, il est en superficie le second du département, après l'arrondissement du chef-lieu. Sa population s'élève à 112 612 habitants. L'arrondissement de Montreuil compte 164 communes groupées en 5 cantons : Auxi-le-Chateau, (Hesdin, Le Parcq et Campagne-les-Hesdin), Berck (Montreuil), Étaples, Fruges et Lumbres.

## II - PRESENTATION DES SERVICES ASSOCIATIFS

L'Association a développé des dispositifs chargés de l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des personnes sans-logement et/ou en situation de précarité s'inscrivant dans un contexte de lutte contre les exclusions et de promotions du logement d'abord. Ces différents dispositifs sont réunis en 6 pôles (Veille Sociale, Hébergement Urgence, Insertion, Solidarité, Logement et Accueil Étranger) en fonction de la problématique et ont des missions liées à la notion de l'action sociale.

### ➤ L'organigramme :

A ce jour, les équipes de l'association FIAC sont organisées en Pôles comme le présente l'organigramme ci-après :



Dernière actualisation – 13 avril 2023

### ➤ Les fonctions transversales :

L'équipe du siège (6 ETP) a pour mission de piloter et coordonner les fonctions stratégiques, administratives et financières de l'ensemble des services. Elle est composée de :

- 2 Cadres titulaires du CAFDES
- 1 Responsable RH, QHSE, Communication et protection des données titulaire d'un master en psychologie du travail
- 1 Gestionnaire RH et Paie titulaire d'un BTS
- 1 Comptable titulaire d'un Diplôme Universitaire Capacité en Gestion
- 1 assistante de Direction titulaire d'un Bac professionnel Services de proximité et vie locale

Un service technique (9,9 ETP) ayant pour mission de :

- ⇒ Réaliser la maintenance préventive et curative du parc immobilier associatif (10 ERP et 114 logements),
- ⇒ Rénover et réhabiliter d'anciens bâtiments acquis par l'Association pour héberger des personnes en difficultés
- ⇒ Coconstruire et mettre en œuvre des projets d'humanisation et de réhabilitation des bâtiments associatifs (CHRS, Accueil de jour, etc.).

Le service technique est composé de (voir qualifications en annexe):

- 1 Chef de service technique
- 1 Électricien d'équipement du bâtiment justifiant du titre professionnel
- 1 Électricien Technicien de maintenance justifiant du BTS Maintenance Industrielle

- 3 Agents d'entretien du bâtiment justifiant du titre professionnel
- 1 Agent d'entretien du bâtiment ayant validé partiellement le titre professionnel
- 1 Assistante logistique
- 2 Agent d'entretien des locaux

**Une infirmière et une psychologue** associatives interviennent également de manière transversale pour faciliter l'accompagnement à la santé (ouverture des droits, orientation vers des spécialistes, etc.) et le suivi de la santé mentale.

➤ **Les dispositifs du Pôle Veille Sociale :**

**115** : Le 115 est une plateforme téléphonique initiée par la circulaire du 30 mai 1997. Il puise son cadre légal dans « L'article L.345-2 » du code de l'action sociale et des familles. Il a pour mission d'accueillir, d'évaluer et d'orienter les personnes sans abri.

**Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)** : Selon les directives de la Circulaire du 8 Avril 2010, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du Montreuillois est une plateforme unique qui vise à rendre plus simple les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement et de favoriser dès que possible l'accès au logement. Le SIAO participe à l'observatoire social départemental en faisant remonter les besoins des usagers sur le territoire.

**Accueil de jour** : Lieu d'accueil pour des publics en situation précaire. Inconditionnalité de l'accueil. Ce lieu permet de répondre aux besoins de premières nécessités (douche, lessive, café ...) mais également de trouver une écoute et favoriser l'insertion au sein de la société.

**Équipe mobile/Samu Social** : La mission de l'équipe mobile se distingue des autres dispositifs Accueil Hébergement Insertion (AHI), en intervenant sur les lieux où vivent les ménages ou dans la rue. Elle se fonde sur des rencontres et des liens construits au fur et à mesure avec les personnes.

**Point d'Accueil Mobile Écoute Liaison Accompagnement (PAMELA)** : Il s'agit d'une équipe mobile et d'un accueil de jour mobile œuvrant sur le territoire rural de l'arrondissement de Montreuil. L'équipe sillonne les communes rurales à bord d'un camping-car aménagé permettant à la fois de répondre aux besoins de première nécessité, de réaliser un accompagnement social, administratif et d'orienter vers les partenaires.

**Dispositif hivernal** : Dispositif d'hébergement inconditionnel mis en place du 1er novembre au 31 mars. Mise à l'abri et possibilité d'un accompagnement social afin de travailler en lien avec l'utilisateur sur son projet.

**Domiciliation** : Permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir ses droits et prestations.

**Coordinateur LDA** : Coordination des moyens de l'accompagnement du Logement D'Abord sur le Territoire du Montreuillois afin de sécuriser l'accès direct à un logement pérenne et/ou le maintien dans celui-ci.

➤ **Les dispositifs du Pôle Hébergement d'Urgence :**

**Dispositif d'urgence** : L'article 4 du Droit Au Logement Opposable (DALO) a instauré le principe de continuité qui stipule : « *Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adapté à sa situation* ». Hébergement Temporaire et inconditionnel pour tous publics.

**Dispositif Alternatif aux Nuitées d'Hôtel (DANH)** : Mise à l'abri immédiate et mise en œuvre d'un accompagnement social, dans l'attente d'une orientation plus adaptée vers un dispositif d'hébergement ou l'accès à un logement.

**Dispositif d'Accueil aNonyme et d'Écoute (DIANE)** : Accueil de jour, hébergement et accompagnement dédié aux femmes victimes de violences conjugales.

➤ **Les dispositifs du Pôle Logement :**

**Accompagnement Social Lié au Logement** : suivi socio-éducatif dans le cadre de l'accès et du maintien au logement. Il contribue à garantir aux personnes défavorisées une insertion durable dans le logement.

**Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)** : suivi socio-éducatif ayant pour but de favoriser l'accès à un logement ou un hébergement temporaire pour les publics en grande précarité (rue, squat, hébergement chez des tiers ...) et les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI).

**Aide à la Médiation Locative (AML)** : dispositif de sous-location. Outil qui favorise l'accès des personnes défavorisées en voie d'insertion à un logement décent, autonome et de droit commun, tout en assurant une sécurité et des garanties aux bailleurs.

**Allocation Logement Temporaire (ALT)** : a pour but de conduire les bénéficiaires, au terme d'un parcours résidentiel, vers un logement autonome et de droit commun.

**Intermédiation Locative (IML)** : a pour objectif de favoriser le relogement des personnes en difficultés en proposant en plus d'un logement, un accompagnement social assurant des missions élémentaires dans le suivi du ménage et une bonne intégration dans les lieux.

**Diagnostic Social et Financier (DSF)** : recueil d'informations prédéterminées par une grille départementale, analyse de la compatibilité ressources/charges, étude concrète des possibilités d'apurement de la dette locative, analyse des possibilités de la famille à se reloger, rappel des obligations du locataire, mobilisation de la famille pour qu'elle se présente à l'audience.

**Points Conseil Budget (PCB)** : accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

**Accompagnement pour des jeunes ayant un parcours Aide Social à l'Enfance (ASE)** : Favoriser l'accès et/ou le maintien dans le logement de jeunes de 18 à 25 ans ayant eu un parcours ASE avec la mise en place d'un accompagnement social global.

**Fonds de Prévention des Expulsions Locatives (FPEL)** : a pour objectif de permettre au ménage d'apurer une dette de loyer contractée dans le logement occupé.

**LDA** : Mesures d'accompagnement de la politique Logement D'Abord qui visent à orienter les personnes sans abri et mal logées directement vers un logement durable avec un accompagnement pluridisciplinaire adapté à chaque parcours de vie sur les Territoires du Montreuillois et du Ternois.

**EMPE** : L'Équipe Mobile Prévention des Expulsions a vocation à intervenir prioritairement auprès des ménages en procédure d'expulsion, locataires du parc privé et inconnus des services sociaux

➤ **Les dispositifs du Pôle Insertion :**

**Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** : Établissement relevant du code de l'action sociale et des familles habilité à recevoir des personnes bénéficiant de l'aide sociale. Actions socio-éducatives auprès de ménages cumulant des problématiques. Mise en place d'un projet d'insertion.

**Stabilisation** : Mis en place dans le cadre du PARSA (Plan Action Renforcé en faveur des Sans Abris). Hébergement auprès d'un public éloigné de l'insertion. Permet aux personnes de retrouver une stabilité. Favorise l'orientation vers des dispositifs adaptés.

**Dispositif Jeunes 18-25 ans** : Ce dispositif a pour vocation d'assurer l'accueil, l'hébergement en logement autonome et l'accompagnement adapté auprès d'un public isolé âgé de 18 à 25 ans.

**Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA)** : La loi n°74-995 du 19 Novembre 1974 (article 185-2 du code de la famille et de l'aide sociale) prévoit la création de structures de travail protégé destinées à faciliter la réinsertion sociale des personnes inadaptées. Le FIAC a créé son CAVA en 1983 et il est agréé par la DDETS pour 13 places. Les CAVA sont des services qui apportent leur soutien à des personnes en difficulté en leur procurant une activité professionnelle et un accompagnement adapté.

➤ **Les dispositifs du Pôle Accueil Solidarité :**

**Tiers-lieu mobile** : Unité mobile qui répond aux besoins de première nécessité alimentaire (préparer, cuisiner, conserver et stocker) dans une démarche d'aller vers les personnes en situation de précarité liée au logement (hébergées à l'hôtel, Sans Domicile Fixe, etc.).

**Épicerie Solidaire** : Ce dispositif permet à des personnes en difficultés (sous condition de ressources) d'acheter des produits de première nécessité (alimentaire, hygiène et entretien de la maison) à moindre coût.

➤ **Les dispositifs du Pôle Accueil Étranger :**

**Centre d'accueil des Demandeurs d'Asile** (CADA) de l'Association FIAC est un établissement médico-social, soumis à la réglementation (articles L.312-11 du code de l'Action Sociale et des Familles (CASF°). C'est une structure spécialisée dans l'accompagnement personnalisé et l'hébergement des demandeurs d'asile dans le cadre du dispositif national d'accueil (DNA).

**Dispositif Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile** (HUDA) composé de 40 places, il permet aux personnes d'origine étrangère en demande d'asile en France de bénéficier d'un hébergement le temps de leur procédure.

L'ensemble des Pôles et dispositifs associatifs sont présentés sur notre Site Internet : [www.fiac-berck.fr](http://www.fiac-berck.fr)

L'Association FIAC veille à composer en permanence des équipes pluridisciplinaires qui permettent de mailler les compétences des Moniteurs Éducateurs, des Éducateurs Spécialisé, des Conseillers en Économie Sociale et Familiale, des Assistants Sociaux, etc. afin de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins du public. Des réunions d'équipe et des temps de synthèse permettent de faciliter l'organisation du service et la continuité de l'accompagnement des personnes.

Le développement continu des compétences des professionnels de l'Association FIAC est essentiel pour s'adapter à l'évolution permanente des politiques publiques et des besoins de notre secteur d'implantation.

L'Association FIAC fait également appel à des agents de sécurité externe pour réaliser la surveillance de ses locaux et la mise en sécurité des personnes accueillies en l'absence des travailleurs sociaux.

### III – LA STRUCTURATION INTERNE POUR L'HUMANISATION ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT

#### 1. Les outils de la loi 2002-2

Agissant dans l'action sociale, l'Association FIAC « *contribue à l'autonomie et la protection des personnes en situation de précarité, à la cohésion sociale, à la prévention et à la correction des effets de l'exclusion* ».

En vertu de la Loi du 2 janvier 2002, l'Association « *garantit à la personne accueillie : le respect de la confidentialité des informations relatives à l'accès, à la prise en charge et aux modalités effectives de réalisation de celle-ci, à sa vie privée, à sa personne et à son identité. Il est également garanti au bénéficiaire le droit à la protection, le droit à l'intimité, le droit à la sécurité y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, la liberté d'expression et de circulation, dans la limite de ses obligations contractuelles ou celles rappelées dans le règlement de fonctionnement. Le droit à un suivi médical adapté est assuré.* ».

En fonction des dispositifs, les outils définis par la loi 2002-2 sont des supports à l'accueil et l'accompagnement des personnes : charte des droits et libertés de la personne accueillie, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projet individualisé, etc.

## **2. L'amélioration continue des pratiques**

Suivant le droit des usagers de la loi 2002-2 et de l'instruction ministérielle relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la lutte contre la maltraitance du 22 mars 2007. L'Association met également une œuvre une démarche continue de promotion de la bientraitance transversale avec notamment l'objectif de renforcer l'expression et la participation des personnes accueillies via les instances et enquêtes de satisfaction mise en œuvre dans les différents services.

Des formations sur le thème de la bientraitance sont régulièrement réalisées et un référent est identifié dans chaque Pôle. Des Groupes d'Analyse des Pratiques (GAP) avec un psychologue externe sont également réalisés tous les deux mois dans chaque équipe.

Des évaluations sont réalisées dans le respect des dispositions légales et plus généralement une démarche d'amélioration continue des pratiques est portée par un Comité de Pilotage transversal interne qui se réunit tous les trimestres. L'objectifs étant de valoriser et de mutualiser les outils co-construits dans les différents services et d'échanger transversalement sur l'évolution des pratiques.

L'Association veille également à construire et mettre en œuvre la démarche interne de prévention des risques professionnels et de la pénibilité sous-tendue par le Document Unique d'Évaluation des Risques et de la pénibilité (DUER). Une analyse des accidents et presque-accidents internes ainsi que la mise en œuvre d'actions correctives est également réalisée chaque trimestre dans un comité de pilotage transversale, en complémentarité des réunions QVT réalisées avec les membres du CSE.

L'Association met en œuvre une politique interne de gestion des données et de sécurisation de l'information afin de respecter la réglementation française et européenne. Les pratiques internes sont réajustées et formalisées en permanence pour s'adapter aux évolutions liées à la numérisation des données, notamment lors des démarches sociales. L'Association veille également à informer et sensibiliser ses professionnels comme les personnes qu'elle accompagne dans ce domaine.

## **3. L'accompagnement global des personnes en difficultés**

Depuis de nombreuses années, l'Association fait le constat du cumul de problématiques (financier, santé, addiction, violence conjugale, parcours de rue ...) qui ne favorisent pas la fluidité des parcours vers l'accès ou le maintien dans logement. Le public rencontré par les professionnels se caractérise souvent par un cumul de difficultés, plaçant la personne dans une situation d'exclusion sociale. Sans un accompagnement adapté, la personne peut se retrouver dans un processus de marginalisation. Le diagnostic de départ permet de co-construire au regard des problématiques de la personne et avec son implication son projet d'hébergement ou de logement.

Nous intervenons sur sollicitation diverse auprès de ménages en situation de précarité sociale pouvant revêtir plusieurs dimensions :

- Économique : les difficultés sont essentiellement liées à l'emploi, à la formation et aux ressources (absence de droits, de ressources, perte d'emploi ...).
- Logement : Mauvaises conditions de l'habitat (humidité, insalubrité, installation de chauffage insuffisante, surpeuplement ...) absence de domicile personnel (squat, hébergement chez des tiers, Sans Domicile, hôtel ...), difficultés pour accéder et se maintenir dans un logement (parcours de vie complexe, cumul de problématique, difficulté budgétaire ...)

- Relationnelle et sociale : les difficultés portent sur les liens avec les proches et sur l'inscription dans leur environnement local des personnes.
- Spatiale : les difficultés sont relatives une instabilité géographique du lieu d'habitation qui génère des difficultés relatives à l'accès aux droits et au maintien de ces derniers (domiciliation, ouverture des droits à l'assurance maladie ...)
- Santé : les difficultés correspondent aux différentes problématiques de santé physique et psychique que peuvent rencontrer les personnes en difficulté sociale. Ces difficultés peuvent être brutales (accident, diagnostic tardif d'une maladie grave à évolution très rapide, décompensation psychique brutale, etc.) ou être liés à des pathologies chroniques.
- Mobilité : Blocages de la mobilité résidentielle (absence de moyens de transport, éloignement géographique ...)

L'association dispose d'un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) rattaché au SIAO 62 du Département. Cette plateforme unique vise à rendre plus simple les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement et d'accompagnement en garantissant la continuité et la fluidité des parcours vers le logement. Le SIAO participe à l'observatoire social départemental via un logiciel de saisie le SI SIAO en faisant remonter quotidiennement des données quantitatives (parcours des personnes, l'origine géographique, les ressources, la situation ...) des personnes en demande. Cette visibilité lui permet d'avoir une vision pro active sur les besoins et moyens à développer sur l'arrondissement.

En complémentarité, les interventions des professionnels du Pôle Logement dans le cadre de leur accompagnement permettent d'avoir une vision exhaustive de l'évolution des problématiques des personnes.

Les interventions du dispositif PAMELA (Point d'Accueil Mobile Écoute Liaison Accompagnement) dans les zones rurales. Un grand nombre de personnes vivent dans des conditions précaires nécessitant au-delà des réponses de première nécessité un soutien dans la réalisation de leurs démarches liées au logement. L'accompagnement proposé peut intervenir pour des personnes Sans Domicile Fixe, des personnes hébergées chez des tiers, vivant dans des logements de fortune, en mesure d'expulsion, etc. Ce dispositif permet de compléter l'observation territoriale du SIAO en le complétant par des éléments qualitatifs et quantitatifs liés à leur intervention.

#### **4. Le développement des compétences**

Le développement continu des compétences des professionnels de l'Association est essentiel pour s'adapter à l'évolution permanente des politiques publiques, des besoins des personnes et du territoire. Pour cela, les professionnels développent en permanence leurs compétences dans des domaines ciblés et innovants tels que :

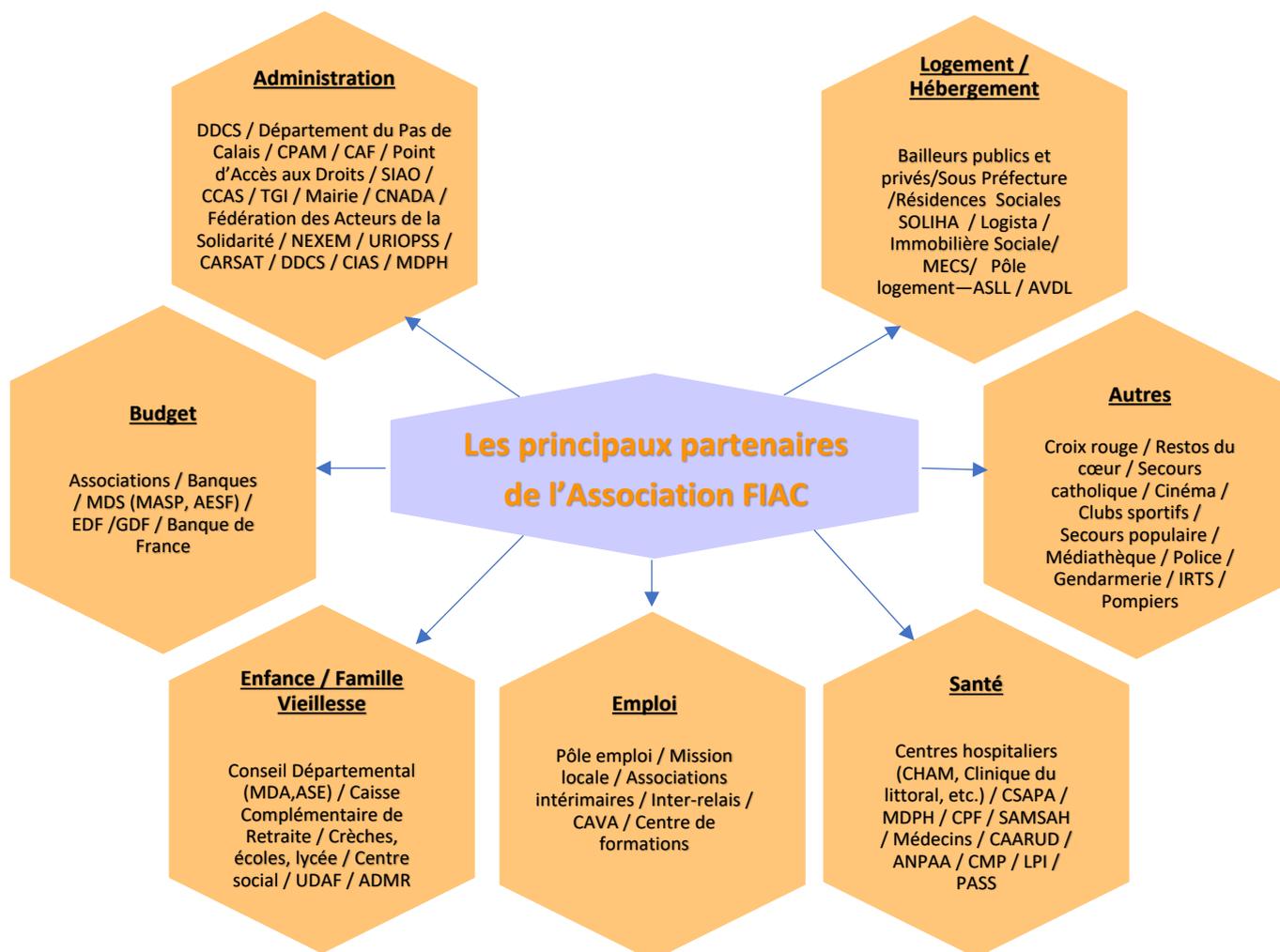
- La précarité énergétique : Comprendre pour agir ?
- Syndrome de Diogène
- Accompagner les personnes souffrantes de troubles psychiques
- Savoir gérer les situations difficiles et complexes
- L'aller-vers un outil essentiel dans la création et le maintien du lien social

Face à la complexité des situations, nous renforçons la formation des équipes afin de répondre aux problématiques repérées des personnes. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est également à prendre en considération dans la mise en place d'objectifs d'évolution de progression et de développement. En effet la GPEC fait partie intégrante de la stratégie institutionnelle dans le cadre des ressources humaines.

## 5. Le partenariat

L'association FIAC rayonne sur l'arrondissement et gère l'ensemble des dispositifs de premier accueil et d'hébergement. Son implantation sur l'arrondissement depuis plusieurs années lui permet de répondre à une multitude de problématiques et de demandes émanant des personnes accueillies ou des partenaires.

### Cartographie du partenariat de l'association sur l'arrondissement du Montreuillois



## IV – NOS ENGAGEMENTS POUR FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT ET LA LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT DANS LE CADRE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD

L'Association participe pleinement à la mise en œuvre du droit au logement, aux orientations gouvernementales liées à la stratégie nationale du logement d'abord et de prévention de lutte contre la pauvreté. Nous sommes un acteur central dans les politiques publiques du logement et de lutte contre toutes formes de précarité sociale. Nous sommes reconnus comme un acteur de référence en lien avec nos actions de sensibilisation et de vulgarisation « grand public » de concepts liés à l'inclusion sociale afin d'agir sur la culture collective locale.

### ➤ La mise à l'abri/L'hébergement

L'hébergement d'urgence est destiné à répondre aux besoins immédiats des personnes privées de domicile et en situation de détresse sociale, médicale ou psychique. L'hébergement permet d'éviter la marginalisation des personnes se retrouvant à la rue (à la suite d'une rupture conjugale, une expulsion, un décès) en mettant en place un accompagnement individualisé. L'Association FIAC met en œuvre un panel de dispositif de mise à l'abri, d'hébergement qui permet de répondre à la diversité des situations rencontrées.

### ➤ L'accompagnement

Le public se caractérise souvent par un cumul de difficultés, plaçant la personne dans une situation d'exclusion sociale. Sans un accompagnement social adapté, la personne se retrouve dans un processus de marginalisation. Le diagnostic de départ nous permet de co-construire au regard des problématiques de la personne et avec son implication son projet personnalisé. L'équipe propose un accompagnement éducatif global et individualisé (entretien, accompagnement dans des démarches, soutien, insertion professionnelle ...) qui favorise l'autonomisation des personnes. La finalité du parcours d'accompagnement est de permettre la réinsertion stable et durable dans le logement des personnes accueillies.

### ➤ Le logement

L'association œuvre également dans le droit au logement pour tous et dans la politique logement d'abord. Elle dispose de places de logements adaptés et d'un panel de mesures d'accompagnement pour favoriser le maintien et l'accès stable et durable dans le logement. Nous sommes également un acteur reconnu dans la prévention des expulsions locatives.

Notre action associative permet le brassage d'une large part de la population du territoire du Montreuillois. Au-delà de l'hébergement et de l'accompagnement socio-éducatif proposé, la mise en place d'actions préventives dans le domaine de l'habitat permet une intervention en amont, durable et ciblée en fonction des réalités des publics.

### ➤ L'amélioration continue du parc immobilier (ERP et logements) associatif

Notre équipe technique développe en continu une expertise afin d'être en capacité de repérer les dysfonctionnements liés au bâti et d'améliorer la performance énergétique des logements. Les installations (type de chauffage...) et les équipements installés dans l'habitat (ampoule, robinetterie, VMC, isolation) permettent de lutter contre la précarité énergétique des personnes en difficultés. Un contrôle et une mise en sécurité est réalisée dans l'ensemble de nos biens immobiliers.

L'achat de matériel spécialisé de dernière génération permet à l'équipe d'améliorer la qualité de l'accompagnement :

- ⇒ Un Watt mètre afin de mesurer la consommation des équipements,
- ⇒ Un thermomètre afin de vérifier la température ambiante des différentes pièces de l'habitat et les éventuels écarts de chaleur en fonction des pièces ou de l'étage,
- ⇒ Un hygromètre pour mesurer le taux d'humidité de la pièce pour s'assurer de la bonne qualité de l'air,
- ⇒ Des KIT pour la réduction des consommations sont installés permettant de réaliser des économies d'eau, d'électricité et de chauffage après avoir identifié les principaux postes de consommation d'eau et d'énergies.

Depuis plusieurs années, l'Association achète des biens immobiliers en pleine propriété afin de s'engager sur des projets immobiliers de long terme. Ses compétences internes et son expertise lui permette d'entreprendre des opérations de réhabilitation lourdes pour lesquelles elle peut avoir la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

## Pour conclure :

Ce projet d'agrément en Maitrise d'Ouvrage d'Insertion porté par l'association vise à poursuivre notre volonté d'apporter des réponses adaptées au défi social que représente l'insertion par le logement. Constamment dans une dynamique évolutive de nos actions, nous sommes une véritable plateforme de ressources (hébergement, logement, accompagnement, orientation) pour l'ensemble des publics en situation de précarité sur l'ensemble du territoire. L'obtention de l'agrément MOI est une opportunité dans le déploiement de nos actions.

Notre objectif est d'allier les synergies sur le territoire du Montreuillois en offrant des réponses adaptées aux besoins des publics. Sur l'arrondissement, un grand nombre d'acteurs sont d'ores et déjà mobilisés autour de la question du logement d'abord. Notre action s'inscrit dans une coopération d'acteurs de l'hébergement au logement. La dynamique collective, le renforcement de l'ancrage territorial et du partenariat sont primordiales dans la mise en œuvre de nos actions.

L'expertise de l'association FIAC qui gère actuellement plus de 110 logements la positionne comme un acteur en capacité de produire et gérer une offre d'hébergement et de logement d'insertion sur l'Arrondissement de Montreuil sur Mer.